

---

## Programme de Formation

---

### La facturation des IDEL - réactualisation NGAP pour facturiers

---

#### Organisation

---

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

---



##### **Public visé**

Cette formation s'adresse aux professionnels, indépendant ou salarié, s'occupant de la gestion du tiers payant d'infirmiers libéraux (facturation des actes infirmiers selon la NGAP).

Pour accéder à cette formation, il vous faudra justifier d'une expérience significative dans la pratique de la facturation infirmière.



##### **Objectifs pédagogiques**

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure :

- d'identifier la bonne cotation des actes à facturer
- de lister les règles de cumuls et les dérogations
- de sécuriser sa pratique de la facturation en mettant en corrélation la NGAP, la prescription et le.s soin.s effectué.s.
- d'identifier les actes hors-nomenclature



##### **Description**

Au cours de votre pratique en tant que gestionnaire de tiers-payant pour les infirmiers libéraux, vous êtes confrontés à des situations qui vous questionnent, notamment en ce qui concerne la cotation, la prescription et le rapprochement avec le soin effectué par votre client.

La formation NGAP est primordiale dans votre pratique et il est nécessaire de se réactualiser régulièrement pour assurer une prestation qualitative pour les infirmiers libéraux qui vous confient leur facturation.

Une mise à jour et un récapitulatif seront proposés au cours de la session. Et enfin, des cas concrets vous seront proposés pour mieux illustrer les différentes situations.

Un recueil de vos besoins de formation sera fait en amont de la formation afin d'affiner au mieux les cas concrets qui seront présentés.



##### **Déroulé**

**La première partie concerne les nouveautés de la NGAP mais aussi un passage en revue rapide des notions de base.**

La réponse au questionnaire de pré-formation permettra au formateur d'adapter le contenu du programme en fonction des points soulevés par les participants.

##### **ETAPE 1 : La facturation des actes infirmiers**



- Les bases de la NGAP
- Chapitre I de la NGAP : les soins de pratique courante
- Chapitre II de la NGAP : les soins spécialisés

**ETAPE 2 : Cas concrets en travail collectif**

Des exercices en groupe seront proposés par la formatrice.

En fonction de l'analyse des besoins des apprenants, le contenu des exercices sera adapté.

 **Prérequis**

Une expérience dans la facturation des actes infirmiers devra être justifiée au moment de l'inscription.  
Une attestation sur l'honneur devra être transmise pour chaque participant.

 **Modalités pédagogiques**

Formation **100% présentiel**.

Les horaires de formation sont : 8h45-17h avec la pause déjeuner offerte.

 **Moyens et supports pédagogiques****MODALITÉS D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE**

SUNDARA Palyvone – [aide@webill-sante.fr](mailto:aide@webill-sante.fr)

Pour toutes les questions d'ordre pédagogique, une réponse vous sera apportée sous 24h du Lundi au Vendredi.

Pendant toute la durée de la formation, le participant aura accès à un réseau privé lui permettant d'interagir avec les autres participants et l'organisme de formation.

**MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Support technique – [aide@webill-sante.fr](mailto:aide@webill-sante.fr)

Pour tout problème de connexion à la plateforme de formation ou d'identification, une réponse vous sera apportée sous 24h du Lundi au Vendredi.

 **Modalités d'évaluation et de suivi**

La validation de la formation se fera à travers plusieurs modalités :

- Exercices en groupe

Le participant recevra une attestation de participation à l'issue de la formation.

Un questionnaire de satisfaction sera à renseigner à la fin de chaque module, mais également à distance de la formation suivie à travers un questionnaire de satisfaction à froid.

 **Informations sur l'admission**

La préinscription à la formation est disponible en ligne. Toutefois, votre inscription ne sera validée par nos services qu'à la suite d'un entretien téléphonique. Nous tenons à vérifier que vos attentes soient bien en corrélation avec le contenu de la formation choisie.

Un délai peut être nécessaire pour faire une demande de financement de votre formation en cas de prise en charge par un organisme externe. Nous vous invitons à nous contacter au plus tard 20 jours avant le début d'une session afin de pouvoir entamer les démarches dans les temps.

Pour toute inscription dans ce délai, merci de nous contacter pour étudier votre demande.

 **Public visé**

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous par mail à [bonjour@webill-sante.fr](mailto:bonjour@webill-sante.fr) afin de faire le

point et trouver des solutions dans la mesure du possible pour adapter la pédagogie à vos besoins.